

A2SF, SARL au capital de 1 000€
Siège social : 4 RUE DU DOCTEUR TALLEU 59470 ZEGERSCAPPEL
RCS DUNKERQUE N° 750 552 481

L'assemblée est présidée par Alain SOONEKINDT, gérant.

Sont présents et/ou représentés :

- Mme Aurore VERDURE épouse SOONEKINDT , associée (25 parts)
- M. Alain SOONEKINDT, associé (25 parts)
- SARL Holding H.S.V., représentée par ses associés M. Alain SOONEKINDT et Mme Aurore VERDURE épouse SOONEKINDT (50 parts)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26/09/2025

Le 26 septembre 2025, à 11h, les associés de la SARL A2SF se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des associés décide de transférer le siège de la société du 4 RUE DU DOCTEUR TALLEU 59470 ZEGERSCAPPEL au 610 CHEMIN DES CABANNES 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHÉ, à compter du 1ER OCTOBRE 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article N°4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

'Le siège social est fixé : 610 CHEMIN DES CABANNES 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHÉ.'

Le reste de l'article restant inchangé, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toute formalité devant être effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 11h30.

À BASSILLAC ET AUBEROCHÉ, le 26/09/2025

SOONEKINDT ALAIN, gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Soonekindt', written over a faint circular stamp or watermark.